

# Règlement Vétathlon du Plateau Ardéchois

L'épreuve « vétathlon du plateau Ardéchois » emprunte principalement des chemins et sentiers. Sur les parties empruntant la voie publique, les coureurs se doivent de **respecter le code de la route**. **Le port du casque est obligatoire pour la partie VTT.**

L'épreuve est ouverte à toutes les personnes **âgées de 18 ans minimum**, ayant présenté un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pieds et du VTT en compétition datant de moins de 1 an le jour de l'épreuve ou licence en cours de validité. Les catégories seront réparties comme suit : **individuel (homme, femme), équipe (homme, femme), mixte**. Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés. Il n'y a qu'un seul parcours pour toutes les catégories.

Les coureurs individuel effectuent la partie course à pieds ainsi que la partie VTT. Dans le cas des coureurs par équipe, l'un effectue la partie course à pieds et l'autre la partie VTT.

Les inscriptions se font sur internet, le montant est fixé à 12 € pour un coureur individuel et 20 € pour une équipe **jusqu'au 30 juin**. Les inscriptions ultérieures ou sur place seront majorées (15€ individuel et 25€ équipe).

Le retrait des dossards s'effectue le jour de l'épreuve sur présentation d'une pièce d'identité.

Les droits d'inscription donnent accès aux ravitaillements, aux douches et à la participation à la tombola lors de la remise des prix.

Le plan et le profil du parcours seront affichés au départ

L'organisation de la course est couverte par une assurance Responsabilité Civile. Chaque coureur doit être assuré à titre personnel.

En cas de mauvais temps, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve dans un souci de sécurité

Les dossards seront délivrés place de Verdun (air de départ /arrivée/parc à vélos) le jour de l'épreuve à partir de 13 h. **Départ en masse fixé à 14h30. Podium à 17h00.**

L'inscription sur internet ou sur place vaut acceptation du règlement.